

Compte rendu du Conseil d'administration 26 novembre 2021

Présents : Christine Charreau, Joël Fusil, Jean-Jacques Gardrat, Karine Gloanec-Maurin, Henri Lemerre, Guillemette Roullier

Anthony Renou

Excusés : Frédéric Maurin, Agnès de Pontbriand, Martine Rousseau

1 – Point sur l'activité : bilan de l'année écoulée.

Les tableaux de projection à date pour 2021 figurent en annexe. En voici les principaux chiffres :

On a enregistré cette année environ 50 % de l'activité observée pour une année « normale » : conséquence de la fermeture du site du 1^{er} janvier au 18 mai inclus, du passe sanitaire exigé à partir du 21 juillet et d'une météo médiocre pendant l'été. La baisse d'activité est également liée à l'annulation de nombreux séjours scolaires au printemps, du fait de la situation sanitaire, comme en 2020.

- . 5.800 visiteurs individuels
- . 5.500 visiteurs / groupes
- . 2.500 nuitées, le centre d'hébergement étant bien occupé jusqu'en janvier 2022
- . le panier moyen à la boutique a augmenté de 50 % par rapport à 2020

Le chiffre d'affaires enregistré est de 170.000 €, la projection pour l'ensemble de l'année s'établit à 176.000 €.

Le déficit d'exploitation sera de l'ordre de 20.000 €, cela avec une activité à 50 %, ce qui est honorable. À l'Assemblée générale, le 11 juin, il était estimé à 39.000 €, et lors du dernier CA, le 8 octobre, à 29.000 €. Les derniers mois et les dernières semaines ont donc permis de réduire le déficit par rapport aux prévisions. Cela s'explique par une activité plus importante qu'envisagé, par une maîtrise des charges, mais aussi par les aides perçues, notamment celles de l'État qui ont encore été importantes en 2021.

Les charges de personnel avaient été évaluées à 175.000 €. Projetées, elles seraient légèrement supérieures : 182.000 €, en raison du retour de Patrick Letourneux parmi les salariés, de l'arrivée de Marie André le 2 novembre et de la future remplaçante de Sandrine (celle-ci en congé de maternité à partir du 22 décembre), Guylaine Gandouet. On a prévu pour ces dernières quelques jours de « tuilage ».

Le remboursement du prêt garanti par l'État (3.500 € par mois) a commencé fin octobre. Il figurera bien entendu dans le bilan.

À noter l'opportunité d'obtenir une aide financière (Fonjep jeunes) pour le financement d'un poste dans le monde associatif (en l'occurrence celui de Marie). Cette aide serait de 7.000 € par an pendant 3 ans. Anthony s'est chargé de transmettre le dossier.

2 - Budget et prévisions d'activité 2022

Les tableaux prévisionnels 2022 figurent en annexe.

Le chiffre d'affaires prévu est de 454.000 € environ. Ce budget est établi sur la base d'une année ne souffrant pas de la crise sanitaire et au regard des commandes actuellement enregistrées.

Les principaux événements programmés pour 2022 sont :

- le week-end templier (qui aurait dû avoir lieu en 2020, puis en 2021) se déroulera les 4 et 5 juin 2022 et aura pour objet principal la célébration du 900^{ième} anniversaire du concile de Nablouse qui a officialisé l'Ordre du Temple en 1120. Intitulé « Les Templiers, entre mythe et réalité », il donnera lieu à un grand déploiement de reconstitutions historiques et à des causeries par des historiens spécialisés dans l'Ordre du Temple (voir ci-dessous le point 5).
- la fête médiévale fixée traditionnellement le 3^{ème} dimanche de juillet.

Un problème important devra être résolu en 2022, celui du jardin médiéval. Celui-ci constitue un élément essentiel du site et il doit impérativement être en bon état pendant toute la saison des visites. Or Serge Morice, qui en assurait l'aménagement en début d'année ainsi que le suivi en cours d'année, a cessé son activité. Cette année, au printemps, la remise en état du jardin, avec de nouvelles plantations et des semis, a été très bien mise en œuvre par l'équipe, et au cours de l'été, son entretien a été tant bien que mal assuré en interne. Mais cette solution n'est pas viable à terme. Il faudra en trouver une autre plus pérenne.

Est également évoquée la proposition de revaloriser le tarif d'entrée adulte en visite libre à 7,50 €. Le CA pose la question du passage directement de 7 € à 8 €. Anthony expose les réflexions qui ont abouti à cette proposition « entre deux » à 7,50 €. Les membres du CA valident celle-ci. Il n'est prévu aucune autre modification, ni dans les tarifs, ni dans les périodes et horaires d'ouverture.

3 – Point RH

En dehors des mouvements de personnel décrits ci-dessus en 1, on notera qu'il est envisagé pour 2022 :

- l'engagement éventuel d'un saisonnier pour l'accueil (3 mois à temps plein) et d'un autre pour le centre d'hébergement (4 mois à mi-temps)

4 – Projets d'investissements 2022

Karine Gloanec-Maurin, qui est présente au Conseil d'administration en tant que présidente de la Communauté de communes, informe les membres du conseil présents que le sujet des investissements envisagés dans le cadre de l'étude de faisabilité de Médiéval a été évoqué au cours d'une réunion récente du bureau de la CCCP. Celui-ci a pris acte des premiers postes qui seraient à envisager en priorité, à savoir l'aménagement du parking visiteurs de l'autre côté de la départementale et les travaux sur l'ancien presbytère à transformer en lieu d'accueil, boutique et administration. Pour le presbytère, qui appartient à la commune de Couëtron-au-Perche, il conviendra d'opérer un transfert de propriété de la commune à la CCCP. On notera que pour l'aménagement du presbytère, il y a un gros travail de maîtrise d'œuvre à réaliser. Le chantier sur le futur parking pourrait en revanche démarrer relativement vite.

Karine rappelle qu'il faut tenir au courant madame la Sous-Préfète des projets en cours.

Investissements en 2022

- pour la CCCP

. Nouveaux travaux demandés par la commission de sécurité (pour le désenfumage, ouverture d'une fenêtre de toit d'au moins 1m² sur le toit de la Maison des chevaliers et installation d'une porte coupe-feu) : pour le désenfumage, devis d'environ 6.500 € transmis à la CCCP. Nous sommes encore en attente du devis pour le porte coupe-feu

. Installation d'une chaufferie à granulés dans la cour du centre d'hébergement. Dossier identifié par la CCCP, accompagnée par l'ADEME et par le Pays Vendômois. Cela devrait réduire d'un tiers les dépenses de chauffage actuellement 100 % électrique.

. Réfection de la toiture de la Commanderie. Le devis est en cours.

. Pose du portail à l'entrée du centre d'hébergement, côté cimetière.

- pour l'association

. Remplacement des éclairages classiques par des lampes LED. Dépense de 20.000 € environ, financée par l'ADEME. Reste à charge pour l'association : 6.500 €.

. Achat d'un tracteur autotracteur (5.000 €)

. Achat d'un poste informatique pour Marie (2.500 €), déjà acheté.

. Signalétique d'interprétation pour les bâtiments extérieurs. Il est prévu 6 panneaux (graphisme à mettre au point + fabrication + pose). Ces panneaux permettront de pallier la mauvaise qualité technique et le texte vieilli et parfois inexact des audio-guides.

. Achat d'un logiciel pour la gestion de la réservation des groupes. Pour l'instant seulement 30 % sont automatisés. L'usage d'un logiciel spécialisé et adapté à nos spécificités auraient deux avantages : limiter les risques d'erreur et permettre à n'importe quel membre de l'équipe de gérer une réservation en cas d'absence de la personne responsable. Le chiffrage de cet investissement n'est pas encore fait.

. Aménagement du studio (peinture : devis à demander à Cordier + autre artisan)

. Achat de mobiliers pour le studio et éventuellement des chambres « twin ». Il faut compter :

- pour 2 lits d'une personne rapprochables, plus 1 lit mezzanine : 1500 €,

- l'équipement des lits en matelas et linge : 700 €,

- soit en tout : 2.200 € pour une chambre.

Il est à nouveau question de l'achat de la collection Miquel d'objets historiques d'époques variées. Henri Lemerre suggère que cette acquisition, que tous s'entendent à juger nécessaire, soit faite avec un crédit bancaire, qui nous permettrait de profiter des taux encore très bas. La décision est reportée à la prochaine réunion.

Pour tous ces investissements, la recherche d'aides au financement auprès de nos partenaires sera évidemment à mener.

5 – Compte rendu du Colloque sur la naissance de l'Ordre de Malte à Troyes en octobre.

Anthony, Amélie et Hugues ont participé à ce colloque sur trois jours organisé par le département de l'Aube, le Centre de recherche et d'histoire de Nantes et la Route européenne des Templiers, association située à Troyes.

Visites et rencontres fructueuses avec les responsables du colloque, les élus de l'Aube et des historiens spécialistes du sujet. Des contacts ont été pris avec certains (au moins trois : Philippe Josserand, et Julien Théry, historiens, et Arnaud Baudin, directeur adjoint des Archives de l'Aube et responsable du projet de restauration de la commanderie d'Avallieur) pour leur participation au week-end templiers de juin prochain. Rencontre également fructueuse avec Simonetta Cerrini, historienne italienne, qui a monté un spectacle sur le sujet et propose de le présenter à Arville.

La présence notoire de notre Commanderie a été très appréciée des organisateurs et des participants, comme en témoignent les courriers reçus par Anthony dans les jours qui ont suivi cet événement. Afin

de continuer à entretenir de bonnes relations avec le département de l'Aube, Anthony suggère que nous adhérons à l'association de « la Route européenne des Templiers » et que nous pensions à convier les élus de notre territoire lors des manifestations rassemblant ces personnalités à Arville.

6 – Séjour de l'équipe des 24/26 novembre en Indre-et-Loire

Ce séjour de l'équipe au complet a débuté à la Commanderie par une séance de partage des informations techniques indispensables à connaître par tous (emplacement des compteurs, etc).

Le séjour avait lieu à Lermé, entre Fontevraud et Chinon. Cela a permis à l'équipe de visiter l'abbaye de Fontevraud et le château de Chinon, sites touristiques et culturels qui ont fait l'objet récemment de réaménagements et de travaux de modernisation substantiels et instructifs.

Le budget pour ces deux jours a été de 2.000 € tout compris.

Au cours du séjour, Anthony a exposé à tous les règles de compensation des dimanches et jours fériés travaillés qui seront appliquées en 2022. À tous les salariés ayant travaillé pendant ces jours non-ouvrables (nombre moyen d'heures travaillées annuellement sur ces jours : 75 à 80 par personne), il sera octroyé 7 jours de repos compensateur à prendre sur l'année en cours, sans report possible sur l'année d'après. Une note de service précise toutes les modalités de cette nouvelle organisation. On notera qu'elle ne concerne pas Patrick ni Claudine qui, chacun, travaille uniquement en semaine (14 h pour Patrick et 12 h pour Claudine).

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée vers 21 heures.

Christine Charreau
6 décembre 2021